



MAIRIE DE CHEMAUDIN COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 JUIN 2015

Le conseil municipal s'est réuni le Mardi 30 Juin 2015 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, Marie-Pascale BRIENTINI, François DODANE, Charles HARDY, Sabrina BAILLARD, Sandrine CHAINHO, Samuel DROMARD, Philippe FAGOT, Sonia GOUGET, Léa LAROSA, Séverine ONILLON, Sandrine PERROT, Henri VERNEREY, Olivier LARQUE (arrivé à 20h50)

Absents excusés : Daniel VANNIER ayant donné pouvoir à Gilbert GAVIGNET

Secrétaire de séance : Séverine ONILLON

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte rendu du conseil du 27 mai 2015
 2. Modification simplifiée du PLU
 3. Plan PREVENTOX
 4. Bois : coupes d'exploitation 2016
5. Demande de remblaiement par COLAS à la côte du niveau naturel du site de la carrière
 6. Reprise activités du Réseau d'Echanges et du Savoir
7. Devis SYDED : travaux d'enfouissement rue des Chauvières
 8. Devis coussins berlinois sur RD11
9. Aménagement parking Malplanche et sentier piéton le long de la RD216
 10. Avenant n°1 pour travaux d'assainissement ZI
 11. Devis de reconstruction regards d'assainissement ZI
 12. Avenant n°1 Chemin de Crête
 13. Devis réparation vidéo-surveillance
 14. Devis informatique pour renouvellement de PC
 15. Demande d'aide primo-accédant
 16. Questions diverses

1. Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2015

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

2. Modification simplifiée du PLU (délibération)

Il sera procédé, conformément aux articles L123-13-1 et L123-13-3 du code de l'urbanisme, sur le territoire de la Commune de Chemaudin, à un porté à connaissance relatif à la modification du PLU concernant un cheminement piéton inscrit dans les orientations d'aménagement et la

mise à jour de l'arrêté de sécurité du 11 mai 1970 dans les articles 14 du règlement des zones UB, AU1 et AU2.

La modification envisagée est la suivante :

1. Déplacement du cheminement piétonnier figurant dans les orientations d'aménagement, lieu-dit « Vorplay ».

Le cheminement piéton, tel qu'il figure sur les orientations d'aménagement, traverse des unités foncières construites ou en cours de construction.

Il s'agit :

- de la parcelle cadastrée AC n°249 en cours de construction, le cheminement sera décalé sur la parcelle voisine AC n°245 à environ 20m à l'est prévue à cet effet.
 - des parcelles d'aisance du lotissement « Vorplay » cadastrées AC n°177 à 183. Un décalage parallèle en limite de propriété permet sa réalisation et rejoint la zone piétonne existante dans la zone UB.
2. Suppression du cheminement piétonnier figurant dans les orientations d'aménagement, lieu-dit « Vorplay » sur une longueur d'environ 35ml faisant redondance avec le cheminement piéton créé 20m à l'ouest.
 3. Mise à jour de l'arrêté de sécurité du 11 mai 1970 dans les articles 14 du règlement des zones UB, AU1 et AU2.

La modification aura donc pour objectif de normaliser une situation irrégulière.

Le projet de modification simplifiée sera notifié au Préfet et aux personnes publiques associées (Département, Région, SMSCoT, CAGB, Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et Chambre de Commerce) qui auront 1 mois, à réception du courrier, pour émettre un avis.

Le porté à connaissance au public durera jusqu'au 15 août 2015. Le projet de modification, ainsi qu'un cahier de doléance seront à disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Mme PERROT Sandrine ne participe pas au vote pour des raisons de conflit d'intérêts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte avec 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention, le projet de modification simplifiée du PLU.

3. Plan PREVENTOX (délibération)

Les syndicats et communes du bassin-versant de la station d'épuration de Port-Douvot sont engagés dans un partenariat technico-financier avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : le contrat PREVENTOX. Cette opération a pour but de réduire les pollutions toxiques dispersées déversées dans les réseaux d'assainissement, afin de protéger le personnel d'exploitation et les ouvrages d'assainissement et de préserver le milieu naturel.

Dans le but d'atteindre ces objectifs, la Commune de CHEMAUDIN souhaite engager par le biais de cette délibération, les prestations prévues au présent marché.

Ces prestations concernent les établissements professionnels (industries, artisans..) implantés sur son territoire.

Dans le cadre de la lutte contre les pollutions toxiques dispersées, y compris les substances dangereuses, ce marché de prestations a pour objectifs :

- le contrôle de conformité des branchements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales des établissements
- la réalisation d'audits détaillés eau/assainissement/déchets d'établissements professionnels
- la réalisation d'opérations de caractérisation des effluents non domestiques au niveau de branchements à l'égout public d'établissements professionnels : mesures, prélèvements, transports et analyses
- la rédaction d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents non domestiques au réseau public d'assainissement, conformément à l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique
- la constitution de dossiers de demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour des projets d'investissements de la part des professionnels, visant à améliorer la qualité des rejets et du milieu naturel.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le cahier des charges du marché de prestations « contrôles des branchements, caractérisation d'effluents non domestiques, réalisation d'audits d'établissements professionnels, rédaction d'arrêtés d'autorisation de déversement, constitution de dossiers de demandes d'aides »*
- *sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse conformément à son 10^{ème} programme*
- *autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

4. Bois : coupes d'exploitation 2015-2016 (délibération)

La commission Bois expose au Conseil Municipal la destination des coupes d'exploitation 2015-2016. Les parcelles 16rege, 32, 33, 34, 2, 28i, 9rrcv et 13rcv seront concernées. Il est estimé 282m³ de grumes, 131 m³ de bois d'industrie, 430 m³ d'ONF énergie, 796 m³ de bois de chauffage et 1 120m³ pour l'affouage.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve, à l'unanimité, les propositions de la Commission Bois concernant les coupes d'exploitation 2015-2016.

Une demande de rendez-vous est faite auprès de COLAS-EST pour avoir plus d'informations sur la demande de défrichage de la carrière sur environ 3,3ha.
Le Conseil Municipal estime que la surface demandée est trop importante et n'accorderait qu'une surface de défrichage de 1,5ha.

5. Demande de remblaiement par COLAS à la côte du niveau naturel du site de la carrière (délibération)

Monsieur le Maire expose la demande de COLAS-EST de remblayer la carrière à la côte du niveau naturel du site.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de remblaiement de la carrière par COLAS-EST.

6. Reprise des activités du Réseau d'Échanges et des Savoirs (délibération)

Après plusieurs rencontres et contacts avec la Présidente du Réseau d'Échanges et des Savoirs et Mme Lanciotti de la CAF, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas reprendre les activités du réseau.

La reprise de ces activités par le Centre Socio-culturel de Chemaudin entraînerait une dépense supplémentaire car les subventions CAF et SICA ne seraient pas reconduites à la hauteur de ce que bénéficiait l'association.

Le Conseil Municipal décide donc, à l'unanimité, de ne pas reprendre les activités du Réseau d'Échanges et des Savoirs.

7. Devis SYDED : travaux d'enfouissement rue des Chauvières (délibération)

La commission Voirie propose des travaux d'enfouissement des lignes électriques rue des Chauvières. L'éclairage sera revu lors de la réfection de la voirie.

L'estimation des travaux s'élève à 107 790€ dont une subvention de 43 992€ du SYDED, soit 63 798€ pour la Commune.

Mrs DODANE et HARDY ne participent pas au vote pour des raisons de conflit d'intérêts.

Le conseil municipal, avec 1 abstention et 12 voix POUR, accepte de lancer les consultations auprès des entreprises pour la réalisation des travaux et autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.

8. Devis coussins berlinois sur RD11 (délibération)

La Commission Voirie, en concertation avec les services du Conseil Départemental, propose la pose de coussins berlinois et d'un panneau clignotant de limitation 30 sur la RD11 dans le sens Chemaudin-François.

Le montant des travaux s'élève à 7 800€ HT soit 9 360€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- *de lancer les consultations auprès des entreprises pour la réalisation des travaux*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions.*

9. Aménagement parking Malplanche et sentier piéton le long de la RD216 (délibération)

La Commission Voirie expose au conseil municipal l'estimation faite par le Cabinet B.E.J. concernant l'aménagement du parking de la Salle Malplanche et la création d'un chemin piéton le long de la RD216 partant de la salle Malplanche et rejoignant le chemin vers la voie ferrée.

Le montant estimatif des travaux pour l'aménagement du parking s'élève à 52 600€ HT soit 63 120€ TTC, et le montant des travaux pour le chemin piéton s'élève à 17 636,50€ HT soit 21 183€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de lancer les consultations auprès des entreprises pour la réalisation des travaux
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions
- de prévoir les crédits nécessaires au BP 2015 par une modification budgétaire si nécessaire.

10. Avenant n°1 pour travaux d'assainissement en ZI (délibération)

Concernant le marché de la pose d'un collecteur d'assainissement en zone industrielle, les quantités de rocher rencontrées sont inférieures aux prévisions et les réfections en enrobés sont supérieures aux prévisions pour compenser les déformations de la chaussée et des tampons de regards sont changés dans le cadre des travaux.

C'est pourquoi le maître d'œuvre propose au conseil un avenant de 5 084€ HT soit 6 100,80€ TTC, soit +10,79% du marché initial.

Après délibération, le Conseil Municipal suit l'avis du maître d'œuvre et autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché de la pose d'un collecteur d'assainissement en ZI.

11. Devis de reconstruction regards d'assainissement ZI (délibération)

La Commission Voirie expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de reconstruire des regards d'assainissement à la Zone Industrielle.

La société HEITMANN et Fils propose un devis d'un montant de 2 909,68€ HT soit 3 491,62€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis de la société HEITMANN et Fils.

12. Avenant n°1 Chemin de Crête (délibération)

Concernant le marché de réfection Chemin de Crête, le maître d'œuvre propose un avenant qui a pour objet la mise en place de divers ouvrages (canalisation D200, barrière en bois, pose d'un panneau).

Le montant de cet avenant s'élève à 1 110€ HT, soit 1 332€ TTC, soit +3,71% du marché initial.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif au marché de réfection de Chemin de Crête.

13. Devis réparation vidéo-surveillance (délibération)

La carte mère du serveur de la vidéo-surveillance doit être changée.
La société CEGELEC propose un devis d'un montant de 1 117€ HT soit 1 340,40€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis de la société CEGELEC.

14. Devis informatique pour renouvellement de PC (délibération)

Suite à la fin du support de Windows XP Pro et au changement de logiciels au secrétariat, il est nécessaire de renouveler les postes du secrétariat, du centre socio-culturel et de la bibliothèque. BURO INFO propose un devis pour le renouvellement des 4 postes pour un montant total 6 840€ HT soit 8 208€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le devis de BURO INFO pour le renouvellement de 4 postes informatiques.

15. Demande d'aide primo-accédant

Dans le cadre des actions du Programme Local de l'Habitat, le Grand Besançon a validé le 26 juin 2014 l'instauration d'une nouvelle aide à l'accession à la propriété destinée à des ménages primo-accédants (sous conditions de ressources) et pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf labellisé et situé dans une des communes du Grand Besançon ayant adhéré au programme d'aide

La société SAREST avait proposé une enveloppe de 5 000€ aux acheteurs de la Croisée des Laves si la Mairie de Chemaudin et la CAGB faisaient de même.
A ce jour les crédits ouverts n'ont pas été consommés. Il est donc proposé d'octroyer cette prime d'aide à l'accession sur le principe du « premier arrivé – premier servi » (sous réserve des conditions requises).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'octroi de cette prime à l'accession aux primo-accédants remplissant toutes les conditions et sous réserve de l'avis favorable du Grand Besançon et du constructeur.

16. Questions diverses

- L'école Denise Arnoux de Chemaudin a été labélisée structure E3D (Ecole ou Etablissement en Démarche globale de Développement Durable). Le dossier a été étudié par le comité académique d'éducation au développement durable, selon des modalités définies en fonction des réalités du niveau territorial, sous la responsabilité du coordonnateur académique de l'éducation au développement durable.
Ce label permet d'appréhender le monde contemporain dans sa complexité, en prenant en compte les interactions existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture.
La remise de ce label a lieu le 02 juillet 2015 à 15h.